

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

15

ADMINISTRATION GENERALE : Désignation des élus au sein des instances liées aux régies de la Ville

M. GALZI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Dans le cadre du renouvellement général du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux élus au sein des instances liées aux régies de la Ville.

La régie est un mode de gestion directe d'un service public par la collectivité publique dont il dépend qui assure son fonctionnement avec ses propres moyens et agents.

Les instances concernées sont :

- le conseil d'exploitation de la régie des Halles :

Conformément aux articles R.2221-3 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à l'article 4.1 des statuts de la régie, le conseil municipal doit désigner trois représentants pour siéger au conseil d'exploitation de la régie des Halles.

Je vous propose de désigner Florian BORBA DA COSTA, Corinne CHATRIOT et Viviane SAVOYE.

De surcroît, sur proposition du Maire, il revient au conseil municipal de désigner le directeur de la régie.

Je vous propose de désigner Margot TECHEC.

La liste Ensemble et Solidaires propose la liste suivante pour la représentation au sein du conseil d'exploitation : Marie-Anne BERTRAND, David FOURNIER, Anne GAGNIARD.

La liste Avignon en avant! propose la liste suivante pour la représentation au sein du conseil d'exploitation: Anne-Sophie RIGAULT, Charline SAVREUX, Murielle MAGDELEINE, Philippe GRIMAUD et Philippe CARLES.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- le conseil d'exploitation de la régie du crématorium :

Conformément aux articles R.2221-3 et suivants du CGCT et à l'article 3 des statuts de la régie, le conseil municipal doit désigner, sur proposition du Maire, trois représentants pour siéger au conseil d'exploitation de la régie du crématorium.

Je vous propose de désigner Valérie WAGNER, Corinne MOULIN et Jean-Luc QUEYLA.

De surcroît, sur proposition du Maire, il revient au conseil municipal de désigner le directeur de la régie. L'article 15 des statuts précise que le directeur de la régie du crématorium est le même que le directeur de la régie de la chambre funéraire.

Je vous propose de désigner Jean-Christophe ASCIONE.

La liste Ensemble et Solidaires propose la liste suivante pour la représentation au sein du conseil d'exploitation: Marie-Anne BERTRAND, Mouloud REZOUALI et Fabrice TOCABENS.

La liste Avignon en avant! propose la liste suivante pour la représentation au sein du conseil d'exploitation: Anne Sophie RIGAULT, Murielle MAGDELEINE, Philippe GRIMAUD et Philippe CARLES.

- le conseil d'exploitation de la régie de la chambre funéraire :

Conformément aux articles R.2221-3 et suivants du CGCT et à l'article 3 des statuts de la régie, le conseil municipal doit désigner, sur proposition du Maire, trois représentants pour siéger au conseil d'exploitation de la régie du crématorium.

Je vous propose de désigner Valérie WAGNER, Corinne MOULIN et Jean-Luc QUEYLA.

De surcroît, sur proposition du Maire, il revient au conseil municipal de désigner le directeur de la régie. L'article 15 des statuts précise que le directeur de la régie du crématorium est le même que le directeur de la régie de la chambre funéraire.

Je vous propose de désigner Jean-Christophe ASCIONE.

La liste Ensemble et Solidaires propose la liste suivante pour la représentation au sein du conseil d'exploitation: Marie-Anne BERTRAND, Maryline CROYET et Anne GAGNIARD.

La liste Avignon en avant! propose la liste suivante pour la représentation au sein du conseil d'exploitation : Murielle MAGDELEINE, Anne-Sophie RIGAULT et Philippe CARLES.

En application de l'article l'avant dernier alinéa de l'article L.2121-21 du CGCT, il vous est suggéré de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des élus ci-dessus désignés.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L. 2121-29, L.2121-33, R.2221-3 et suivants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Le scrutin non secret n'ayant pas été accepté, il a été procédé à un scrutin secret qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 53

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 10

Nombre de bulletin blanc : 0

Nombre de bulletin nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 43

Nombre de suffrages obtenus par la liste "Le bons sens pour Avignon" : 38

Nombre de suffrages obtenus par la liste "Ensembles et solidaires" : 0

Nombre de suffrages obtenus par la liste "Avignon en avant !" : 5

- DESIGNE les représentants de la Ville aux organismes suivants :

- le conseil d'exploitation de la régie des Halles :

Florian BORBA DA COSTA, Corinne CHATRIOT et Viviane SAVOYE sont désignés pour siéger au conseil d'exploitation de la régie des Halles.

Margot TECHEC est désignée directrice de la régie.

- le conseil d'exploitation de la régie du crématorium :

Valérie WAGNER, Corinne MOULIN et Jean-Luc QUEYLA sont désignés pour siéger au conseil d'exploitation de la régie du crématorium.

Jean-Christophe ASCIONE est désigné directeur de la régie.

- le conseil d'exploitation de la régie de la chambre funéraire :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Valérie WAGNER, Corinne MOULIN et Jean-Luc QUEYLA sont désignés pour siéger au conseil d'exploitation de la régie de la chambre funéraire.
Jean-Christophe ASCIONE est désigné directeur de la régie.

DESIGNE

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Amandine MARQUIS

PARVENU A LA PREFECTURE LE 28/04/2026

ACTE PUBLIE LE 28/05/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :